

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

## CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**12 MAI 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants : 15  
Date de la convocation : 05 mai 2026

**PRÉSENTS** : Mmes Hélène ANSELME, Elisabeth DÉAL, Adjointes, Mmes Alexandra DALLIÈRE, Renée RICHARD, Carole DUPONT, Gabrielle FRAISSARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Conseillères Municipales, M. Claude LEPERS, Conseiller Municipal, Mmes Nicole LAMBERSEND, Mélanie MORETTI, Andrée CHARTON, Marie REAL, Mrs Bruno MICOUD, Olivier MAZILLE, Membres Extérieurs.

**POUVOIR** : Mme Véronique JAME à Mme Renée RICHARD.

**EXCUSÉ** : M. Alban MAGNIN, Maire.

**ABSENT** : M. Cédric BLERVACQUES, Membre Extérieur.

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

---

**DCCAS20260512 - 10**

**OBJET : AIDE AUX FAMILLES – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SÉJOUR EN CAMP D'ÉTÉ**

Mme Hélène Anselme, rapporteur, expose que, afin de permettre à des enfants de Valleiry de participer à un séjour estival, le CCAS pourrait renouveler, comme les années précédentes, son soutien financier aux familles en difficulté.

Dans ce contexte, un mini-camp d'été destiné aux enfants âgés de 6 à 10 ans est organisé à Vallières-sur-Fier, au camping « Les Charmilles », en partenariat avec le service Animation Vacances, du 15 au 17 juillet 2026.

Cinq places sont réservées aux enfants domiciliés à Valleiry, issus de familles dont le quotient familial est compris entre 0 € et 1 000 € et pour lesquels la participation du CCAS serait la suivante :

- Familles dans les tranches de quotient familial de 0 à 600 € : prise en charge totale ;
- Familles dans les tranches de quotient familial de 601 à 1000 € : participation à hauteur de 50%

Entendu cet exposé, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler sa participation financière au mini-camp d'été dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du CCAS,  
Alban MAGNIN.